



clôture en mitoyenneté

Par **Somalo**, le **28/05/2021** à **19:30**

Bonjour,

Mon voisin souhaite remplacer la clôture mitoyenne de grillage entre nos deux terrains par des panneaux métalliques pleins d'une hauteur de 2 m. Je ne souhaite pas participer financièrement à cette transformation, il me dit que ce n'est pas un problème pour lui et qu'il compte prendre tous les frais à sa charge. Est-ce légal ou pourrais-je avoir des ennuis par la suite ?

Je lui ai proposé de faire cette clôture sur son propre terrain mais il souhaite le poser dans le prolongement du mur de mon garage et me fait remarquer que celui-ci, construit avant qu'il rachète la maison, n'est pas construit à la limite mais à 40 cm de celle-ci et qu'il aurait dû dans ce cas être à 3 m de la limite. Qu'est-ce que je risque ?

Je vous remercie pour votre réponse